

CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 30 juin 2017 à 18h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire,

ONT ÉTÉ DÉBATTUES ET VOTÉES LES QUESTIONS SUIVANTES :

- ⇒ **à l'unanimité**, la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet, et d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (17h30) à compter du 1^{er} juillet 2017.
- ⇒ **à l'unanimité**, la mise en place au 1^{er} juillet 2017, d'un règlement intérieur concernant le temps partiel pour le personnel communal.
- ⇒ **à la majorité**, après un vote à bulletin secret demandé par plus du tiers des membres présents, 17 pour, 8 contre et 2 bulletins nuls, la cession de la parcelle AV 17 à Ciliopée Habitat pour l'euro symbolique, pour la construction de logements sociaux.
- ⇒ **à l'unanimité**, le plan de financement de l'opération « restauration de la mosaïque » ainsi que l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec l'Agglomération d'Agen.
- ⇒ **à l'unanimité**, la prise en charge des frais d'obsèques d'une personne domiciliée sur la commune pour un montant de 2.479 € ainsi que la délivrance d'une concession à titre gratuit pour une durée de 30 ans dans le cimetière de Layrac.
- ⇒ **à l'unanimité**, la signature, de l'avenant à la convention d'appui financier dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte »
- ⇒ **à l'unanimité**, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 à la convention tripartite de partenariat entre la commune de Layrac, la commune d'Astaffort et l'association de loisirs et éducation populaire d'Astaffort.
- ⇒ **à la majorité, 3 abstentions (Mme CONTOU – Mr SAINT-MARTIN – Mme MONESTES) 24 pour** la demande d'accompagnement de la mission d'Assistance Technique auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, pour le projet d'optimisation de la restauration de l'école élémentaire en lien avec la cuisine de l'école maternelle.
- ⇒ **à l'unanimité**, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitude avec le Sdee 47 pour la construction d'une ligne de distribution électrique souterraine chemin rural au lieu-dit Caillava.
- ⇒ **à l'unanimité**, l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitude avec le Sdee 47 pour la construction de lignes aérienne et souterraine rue Dauzon, et l'autorisation de passage sur le bâtiment la poste et le bâtiment la tour clocher.

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.